

Tours, le 19 mai 2022  
N° 511/ARM/DRH-AAE/SDEF/BAF/DESC

## LISTE

- OBJET** : candidats et candidates déclarés admis, par ordre de mérite en liste principale, et inscrits en liste complémentaire au concours externe sur titres d'admission à l'école de l'Air et de l'Espace option « sciences » en 2022.
- RÉFÉRENCES** : a) décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des officiers de l'air, des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 25 ; signalé au BOC 41/2008) ;  
b) arrêté du 21 octobre 2021 fixant le nombre de places offertes en 2022 aux concours d'admission à l'école de l'Air et de l'Espace (JO n°0252 du 28 octobre 2021, texte n°15) ;  
c) arrêté du 13 janvier 2021 relatif au concours sur titres d'admission à l'école de l'Air et de l'Espace (JO n° 15 du 17 janvier 2021, texte n° 22) ;  
d) avis relatif aux concours externes d'admission à l'école de l'Air et de l'Espace (CE EAE) en 2022 (JO n° 229 du 1<sup>er</sup> Octobre 2021, texte n° 98) ;  
e) liste n° 325/ARM/DRH-AAE/SDEF/BAF/DESC du 8 avril 2022 des candidats et candidates par ordre alphabétique, admissibles au concours externe sur titres d'admission à l'école de l'Air et de l'Espace option « sciences » en 2022<sup>1</sup>.
- P. JOINTE** : une annexe.

Art. 1er. Les candidats et les candidates classés par ordre de mérite dont le nom figure en annexe, sont déclarés admis en liste principale ou inscrits en liste complémentaire au concours externe sur titres d'admission à l'école de l'Air et de l'Espace option « sciences » en 2022.

Art. 2. Les modalités de l'incorporation seront consultables sur le site internet de l'École de l'Air et de l'Espace <https://ecole-air-espace.fr>.

Art. 3. La présente liste est publiée sur le site internet de l'école de l'Air et de l'Espace.

Pour la ministre des armées et par délégation

**Le général de corps aérien Manuel ALVAREZ**  
**Directeur des ressources humaines**  
**de l'armée de l'Air et de l'Espace**

  


(1) n.i BO ; n.i JO.

## ANNEXE.

LISTE DES CANDIDATS ET DES CANDIDATES PAR ORDRE DE MÉRITE  
ADMIS EN LISTE PRINCIPALE ET INSCRITS EN LISTE COMPLÉMENTAIRE.

## 1. Corps des officiers de l'air.

## 1.1 Liste principale.

N° DE DOSSIER.	CIVILITÉ.	NOM.	PRÉNOM.	RANG LISTE PRINCIPALE (LP).
17	Madame	<b>FONTAINE</b>	Mailys	LP1 (2)

## 1.2. Liste complémentaire.

N° DE DOSSIER.	CIVILITÉ.	NOM.	PRÉNOM.	RANG LISTE COMPLÉMENTAIRE (LC).
11	Monsieur	<b>NARET</b>	Benjamin	LC1 (1) (2)
21	Monsieur	<b>CORDEBART</b>	Lilian	LC2 (1) (2)

## 2. Corps des officiers mécaniciens de l'air.

## 2.1. Liste principale.

N° DE DOSSIER.	CIVILITÉ.	NOM.	PRÉNOM.	RANG LISTE PRINCIPALE (LP).
7	Madame	<b>CHRISTOPHE</b>	Malorie	LP1 (2)

## 2.2. Liste complémentaire.

N° DE DOSSIER.	CIVILITÉ.	NOM.	PRÉNOM.	RANG LISTE COMPLÉMENTAIRE (LC).
21	Monsieur	<b>CORDEBART</b>	Lilian	LC1 (1) (2)

## 3. Corps des officiers des bases de l'air.

## 3.1. Liste principale.

N° DE DOSSIER.	CIVILITÉ.	NOM.	PRÉNOM.	RANG LISTE PRINCIPALE (LP).
11	Monsieur	<b>NARET</b>	Benjamin	LP1 (1) (2)

3.2. Liste complémentaire.

N° DE DOSSIER.	CIVILITÉ.	NOM.	PRÉNOM.	RANG LISTE COMPLÉMENTAIRE (LC).
7	Madame	<b>CHRISTOPHE</b>	Malorie	LC1 (2)
21	Monsieur	<b>CORDEBART</b>	Lilian	LC2 (1) (2)

*(1) Sous réserve d'aptitude médicale.*

*(2) Sous réserve d'obtention du diplôme.*